

Décision

Générale

colonial

Décision n° 56-390-1929 Divers.

n° 56-390-1929

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 mai 1929

Numéro JO

n° 390 du 31/05/1929

Date du numéro

31 mai 1929

TEXTE INTÉGRAL

un permis collectif de citer devant la juridiction indigène du 1er degré sera délivré, à titre gratuit, aux nommés : Hassan Ouaès., Ibrahim Hoch, Kahin Daoua, Eule Dirané, Ali Ouarsama, Hamoud Sougue, Dubad Ouarsama, Younis Guelée, Kayad Dirir. Omar Fouré. Hassen Ouarsama, Osman Dirané, dans l'instance contre le sieur Ali Coubèche.